

GTE 11

Sécurité et stabilité dans le bassin méditerranéen

1. Considérations générales

Les propositions d'EURODEFENSE s'inscrivent pleinement dans la ligne du processus de Barcelone. Elles ont en effet pour but de continuer à promouvoir le dialogue et le partenariat entre le Sud et le Nord afin d'instaurer la confiance nécessaire au développement de la coopération. Dans ce cadre, la présente contribution a pour ambition d'avancer quelques propositions concrètes dont la finalité est d'accroître la sécurité et la stabilité dans et autour du Bassin méditerranéen. La démarche adoptée s'appuie sur l'expérience acquise afin de retenir des projets acceptables par tous et susceptibles d'intéresser le plus grand nombre de partenaires. Cette démarche est fondée sur l'idée que les pays du Nord ont autant besoin des pays du Sud que les pays du Sud ont besoin des pays du Nord.

1.1. Définition de la zone géographique

Il ne paraît pas pertinent de chercher à définir les limites précises du Bassin méditerranéen, d'une part parce qu'il sera difficile de trouver un accord sur cette question, d'autre part, parce que la complexité géopolitique de cette région s'y prête mal et que les influences qui s'y exercent sont de plus en plus nombreuses, variées et évolutives dans un monde maintenant globalisé. Les pays du Bassin méditerranéen sont en outre très différents les uns des autres sur les plans politique, économique, culturel.... Il n'y a pas une « Région méditerranéenne » stricto sensu mais une juxtaposition de régions, avec leurs particularités et leurs attentes. Aucune ne doit être oubliée ou négligée si nous voulons atteindre la stabilité et la sécurité pour l'ensemble. Dans ces conditions, il serait vain et contreproductif de vouloir fixer des règles communes applicables partout et tout de suite, il faut au contraire adapter les coopérations et les partenariats en tenant compte des particularités et des attentes régionales.

Ce qui précède amène donc EURODEFENSE à retenir la Méditerranée elle-même et tous les pays qui la bordent, tous les pays membres de l'UE intéressés, en particulier le Portugal et la Roumanie.... sans exclure personne, ainsi que la Mauritanie et la Jordanie (en cohérence avec les décisions de l'UE de mars 2008). Il faut également prendre en considération les influences venant de la Mer noire, du Moyen-Orient, des pays du Golfe ainsi que du Sahel, et garder à l'esprit quelques facteurs clés de géopolitique, dont en particulier le rôle joué par les Américains, les Chinois et les Russes dans cette partie du monde.

1.2. Les points clés du succès

L'Union européenne est clairement impliquée dans le processus

En effet, la sécurité et la stabilité de la méditerranée sont non seulement un objectif de la politique Extérieure et de sécurité commune (PESD) mais également la clé de voûte de l'Union pour la Méditerranée, entérinée à Paris le 13 juillet 2008 par tous les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays méditerranéens et européens. Six « initiatives clés » ont été retenues dans la déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée :

- Dépollution de la méditerranée ;
- Autoroutes de la mer et autoroutes terrestres ;
- Protection civile ;
- Energies de substitution : plan solaire méditerranéen ;
- Enseignement supérieur et recherche, université euro méditerranéenne ;
- L'initiative européenne de développement des entreprises.

Tout ceci va dans le sens de ce qui a été entrepris jusqu'à présent mais si l'on veut avancer, compte tenu de la diversité évoquée plus haut, il faut mettre au point avec les pays et les régions intéressés des projets précis répondant à leurs besoins et à leurs attentes. Il s'agit en fin de compte d'appliquer à cette question « l'esprit » de la Coopération renforcée et de la Coopération structurée permanente (CSP envisagée dans le traité de Lisbonne pour la PESD). C'est la démarche qu'EURODEFENSE propose de retenir.

Une égale implication des pays du Sud

La réussite de la démarche envisagée ci-dessus sous entend qu'au sud de la Méditerranée, les tensions, les frictions et certains conflits entre Etats cèdent le pas à un dialogue constructif et à l'expression d'une volonté partagée de coopérer entre eux et avec les Etats européens. Il est clair que les désaccords qui subsistent entre les pays d'Afrique du Nord et plus encore la situation de crise permanente, voire d'affrontements, qui prévaut au Proche Orient sont des obstacles à la mise sur pied d'une coopération organisée avec l'Union européenne. Le développement du processus de Barcelone s'est jusqu'à présent heurté à cette difficulté. Certes, les Européens ne parlent pas toujours d'une seule voix mais ils constituent un ensemble cohérent et disposent d'une structure centralisée et puissante à Bruxelles alors qu'au sud les pays ne peuvent agir et négocier qu'en ordre trop dispersé.

Le sommet de Paris pour la Méditerranée a montré qu'il était possible d'avancer dans ce domaine et constitue une forte incitation à poursuivre.

Construire la confiance

C'est une tâche difficile pour des peuples qui se sont souvent opposés au cours de l'histoire. Mais il faut bien constater que l'insuffisance de la communication maintient un déficit de compréhension mutuelle :

- Du Sud à l'égard du Nord par crainte d'une ingérence dans ses affaires intérieures, sous le prétexte de devoir humanitaire ou de lutte contre le terrorisme. Les interventions extérieures de l'UE sont considérées avec un certain scepticisme au sud d'autant que les actions parfois égoïstes de certains pays européens viennent brouiller un peu plus l'image de l'UE ;
- Mais aussi du Nord à l'égard du Sud car il craint pour sa sécurité et manifeste une certaine inquiétude face aux mouvements migratoires. Les entreprises européennes sont en outre parfois réticentes à investir dans les pays du sud car elles estiment que les risques sont encore trop élevés.

Ce déficit de compréhension érode la confiance et dilue le dialogue. Or, il n'y a pas d'échanges durables sans une confiance réciproque.

La stabilité politique, la sécurité des biens et des personnes, le respect des engagements, la qualité de la gouvernance et la volonté partagée de construire l'avenir ensemble sont les conditions nécessaires au développement des coopérations ainsi que des investissements et des dialogues croisés. C'est la seule voie pour assurer le développement de l'économie et de la sécurité de l'ensemble du Bassin méditerranéen, c'est-à-dire de meilleures conditions de vie pour l'ensemble des populations qui y vivent.

L'établissement de relations de confiance – sur une base d'égalité et de réciprocité – entre l'Union européenne et les pays méditerranéens est un élément capital du succès de cette entreprise.

La délicate question des normes communes

Ces normes sont nombreuses : gouvernance démocratique (ce point est fréquemment mis en avant), justice, sécurité des biens et des personnes, droit des femmes, santé, industrie, agriculture, construction, sécurité bancaire, etc...

La tendance naturelle de l'UE est de vouloir imposer ses normes. Si dans le principe cette exigence est tout à fait légitime, il va cependant falloir que la bureaucratie bruxelloise soit un peu plus réaliste envers les pays qui ne sont pas encore capables de les appliquer en l'état et immédiatement. En d'autres termes, il va falloir tenir compte de la réalité du terrain pour trouver les solutions susceptibles d'atteindre les objectifs escomptés. Ce n'est pas ce qui se fait pour le moment.

La question des normes pose immédiatement celle des relations à plusieurs vitesses qui se sont déjà établies avec les pays du Sud en fonction de leur degré de développement (mais ceci vaut également dans les Balkans). On revient dans ce cas à l'idée des coopérations renforcées ou des coopérations structurées permanentes : les objectifs sont les mêmes et acceptés par tous mais les voies pour y parvenir doivent être adaptées aux possibilités de chacun, en particulier en terme de calendrier.

Sans sous estimer les difficultés à surmonter, tous les chefs d'Etat et de Gouvernement qui ont participé au sommet de Paris pour la Méditerranée, le 13 juillet 2008, ont décidé de « relancer les efforts afin de transformer la Méditerranée en un espace de paix, de démocratie, de coopération et de prospérité ».

C'est dans ce cadre qu'EURODEFENSE propose une première contribution sur l'amélioration de la sécurité et la stabilité du Bassin méditerranéen, par la mise en œuvre de mesures dans les domaines de la défense et de la sécurité.

Une seconde contribution concernera le développement économique du Bassin méditerranéen.

2. Domaine de la sécurité et de la défense

Le partenariat euro méditerranéen, né il y a bientôt 15 ans avec le processus de Barcelone, n'a pas obtenu les résultats escomptés et nécessite une nouvelle impulsion. Fonctionnant sur le mode « top down » avec des Européens tentant d'imposer des projets à leurs partenaires du Sud, il cherchait d'abord à créer un espace géographique de stabilité et de prospérité dans lequel la sécurité s'établirait d'elle-même. Cet objectif s'est révélé à la fois trop général et trop ambitieux pour convenir à des acteurs aux attentes décalées. La sécurité autour de la Méditerranée ne s'est pas améliorée pendant la période, notamment au Proche-Orient. Les questions migratoires et les risques terroristes restent partout au premier plan.

Ce constat vaut également pour d'autres initiatives telles que le Partenariat 5+5.

En s'appuyant sur les leçons de ces longues années de dialogue qui ont tout de même permis d'acquérir une meilleure connaissance mutuelle et de mieux comprendre les difficultés à surmonter, il paraît maintenant possible de développer un certain nombre de projets de coopération, construits cette fois sur un mode plus « bottom up », et qui tiendraient compte tout autant des aspirations du Sud et du Nord. On pourrait ainsi aboutir à l'adoption de véritables mesures de confiance qui permettraient d'élargir les partenariats et les coopérations au plus grand nombre, puis de les installer dans la durée.

Ce ne serait plus la stabilité d'un espace euro méditerranéen, imposée par les pays du Nord, qui conduirait à sa sécurité mais la sécurité définie et bâtie ensemble qui amènerait la confiance et par là même la stabilité.

Le domaine de la sécurité et de la défense se prête à de telles évolutions.

2.1. L'état des lieux

En dépit de ce qui pourrait opposer, dans l'esprit, le Nord et le Sud de la Méditerranée dont la diversité est extrême, il est patent que les pays de l'Union européenne ont autant besoin des pays du Sud que ces derniers des pays de l'Union européenne.

Le processus de Barcelone

Pour dépasser ces différences et oppositions historiques, un processus vertueux a été lancé en 1995 à Barcelone voulant créer une véritable communauté euro méditerranéenne. Il est fondé en principe sur trois partenariats, sécuritaire, économique et socioculturel.

Il a le mérite d'exister et est aujourd'hui le seul forum qui réunisse, sans exception, tous les riverains de la Méditerranée. Il a cependant entraîné des déceptions.

Les pays du Sud s'attendaient à ce que s'instaure une circulation plus libre des biens et des hommes ; elle a au contraire régressé. Ils comptaient sur un développement des investissements du Nord chez eux ; ces investissements sont restés au même niveau très bas.

Les pays du Sud gardent une méfiance historique envers les anciens colonisateurs. Ils attendent aujourd'hui une relation plus équilibrée.

Les initiatives européennes en matière de défense (Eurofor, Euromarfor) ont été perçues comme des menaces, ou au moins comme une marque de défiance vis-à-vis du Sud, car elles ont été comprises comme une réorientation du dispositif militaire européen vers les pays du Sud après la fin de la guerre froide.

Nous devons en conséquence rester très prudents sur ce point et étudier avec les pays du Sud une nouvelle méthode et de nouvelles voies afin d'établir un dialogue plus fructueux.

Les pays du Nord ressentent quant à eux une insécurité grandissante venant du Sud. La logique sécuritaire s'impose en conséquence partout en Europe, ce qui a conduit l'UE à créer, en 2004, son agence Frontex de coopération opérationnelle pour la surveillance de ses frontières, agence particulièrement active en Méditerranée pour le contrôle des migrants clandestins.

La montée d'extrémismes religieux, la dégradation de la crise israélo-arabe, la guerre en Irak sont autant de facteurs freinant le processus. Mais la mondialisation, l'élargissement de l'UE, ses hoquets institutionnels, le choc entre intérêts bilatéraux et processus multilatéral ont constitué autant d'autres causes de son semi échec.

En fin de compte, la question méditerranéenne a été ressentie jusqu'à présent par l'UE plus comme une source de difficultés et de dangers que comme une opportunité de coopération bénéfique pour tous les partenaires. Cette situation est anormale car dans les autres régions du monde les coopérations se sont instaurées entre les zones les plus riches et les plus pauvres au bénéfice de toutes les parties, aussi bien sur les plans de la sécurité que du développement économique.

Et si en fin de compte dans le processus de Barcelone, les questions économiques et de développement – parce qu'elles constituent le fondement de la construction européenne - ont pu prendre le pas sur celles de la « sécurité humaine », il n'en reste pas moins que le dialogue qui s'est instauré et maintenu, a des retombées positives et pérennes qui constituent une base solide pour aller de l'avant comme le rappelle la déclaration commune du sommet de Paris.

Le dialogue politique « 5+5 » est plus ancien.

Depuis 1990, il est établi de manière informelle entre les 10 pays riverains de la Méditerranée occidentale¹. Devenu complémentaire du processus de Barcelone en matière de sécurité et défense, il cherche à promouvoir des actions concrètes, de sécurité aérienne, surveillance maritime, protection civile, qui paraissent prometteuses car perçues au sud comme plus équilibrées. Mais il n'a pas obtenu pour le moment de résultats tangibles.

Les « euro forces »

Regroupant des capacités militaires de riverains du nord de la Méditerranée, elles sont nées au début des années 90. Bien que sans vocation opérationnelle « méditerranéo centrée », elles ont d'emblée été perçues comme menaçantes au Sud. Il a fallu attendre leur engagement dans les Balkans pour l'Eurofor terrestre et en mer d'Arabie pour l'Euromarfor, dix ans plus tard, pour que leur image commence à s'améliorer. Mais la confiance du Maghreb ne semble pas encore définitivement acquise et la détermination européenne à en promouvoir l'activité reste limitée.

Le dialogue méditerranéen de l'Otan est institué depuis 1995 avec 7 partenaires du Sud.

Il est bien accueilli au Sud, car il fournit à la fois des explications de la doctrine et des objectifs de l'Alliance et aide à l'interopérabilité des moyens militaires du Nord et du Sud. Dans ses initiatives récentes, par exemple pour la définition de plans civils d'urgence, l'action de l'Otan s'est développée en parallèle à celle de l'UE au sud de la Méditerranée. Il est nécessaire qu'elle le soit désormais de façon concertée.

Enfin, il convient de rappeler le rôle essentiel que joue l'UE pour la stabilité à long terme de la Région méditerranéenne aussi bien que l'importance de la stabilité de cette région pour la sécurité de l'Europe.

2-2 Les projets proposés par EURODEFENSE

On retiendra tout particulièrement que les pays du sud de la Méditerranée attendent un partenariat de nouvelle facture qui les associe vraiment à l'élaboration des projets de coopération et à leur mise en oeuvre. Ils souhaitent se faire entendre et participer sur un pied d'égalité ou, dans un premier temps, au moins en complémentarité avec les pays du Nord. Des réalisations concrètes en matière de sécurité et défense, à l'instar de ce qui est mis en chantier dans le dialogue « 5+5 » ou par le dialogue méditerranéen de l'Otan, paraissent pouvoir répondre aux attentes et créer l'indispensable confiance mutuelle.

2. 21. Le domaine de la sécurité civile

Une première famille d'initiatives concrètes pourrait se rapporter à la mobilisation et à la gestion de moyens d'action communs permanents entre tous les partenaires volontaires du pourtour méditerranéen et de l'UE pour faire face :

- Aux catastrophes naturelles : tremblements de terre, tsunamis, incendies, éruptions volcaniques, inondations, sécheresses, pandémies....

¹ Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye + Portugal, Espagne, France, Italie, Malte.

- Et aux catastrophes environnementales : accidents industriels, pollutions maritimes, pollutions RBC....

Certaines de ces catastrophes pourraient être causées par des attentats.

Ce sujet concerne tous les pays, notamment européens, car les catastrophes ne connaissent pas les frontières. C'est un sujet qui ne peut pas laisser les autorités politiques indifférentes car il met toujours en danger la sécurité des populations. Or leur première et plus importante mission est de protéger leurs populations.

Il nécessite cependant une réflexion en amont pour prévenir ainsi qu'une organisation et des moyens adaptés pour détecter, donner l'alerte et faire face aux événements lorsqu'ils surviennent.

Des coopérations existent déjà. Certaines sont permanentes mais sur un mode bilatéral dans la plupart des cas. Le plus souvent, elles sont mises sur pied au cas par cas lorsque surviennent les catastrophes. Le temps de réaction est alors trop long, ce qui réduit grandement leur efficacité.

Des moyens, parfois très importants, existent dans plusieurs pays. Il s'agit donc de définir les mécanismes pour les mettre à disposition en cas de besoin, mais aussi de les améliorer et d'étendre leur utilisation à tous les domaines envisageables.

On peut avancer quelques idées pour développer ce projet.

La direction des opérations

Chaque pays dispose d'une organisation et d'une direction de sécurité civile. Il est légitime qu'elles restent en charge de la direction des opérations sur leur territoire en cas de catastrophe. En conséquence, la structure internationale à créer serait l'interlocuteur des structures nationales pour les assister en cas de crise. Elle n'aurait en aucune manière vocation à les remplacer.

Rôle de la structure méditerranéenne de crise

Il s'agit d'une structure opérationnelle légère (quelques personnes en permanence) dirigée par un tandem Nord-Sud. Elle aurait pour mission, à partir des éléments fournis par les différents pays, de :

- Constituer une base de données dans les domaines de l'information, de la prévention, des normes et des moyens existants pouvant être mis à disposition ; cette base de données serait accessible à tous les pays participant au processus ;
- Coordonner les alertes nationales en matière de détection des catastrophes et des accidents majeurs ;
- Assurer le suivi des situations ;
- Conseiller les structures nationales (à leur demande) et leur proposer les moyens adéquats ;
- Capitaliser le retour d'expérience pour créer une capacité d'expertise.

La création d'une structure permanente est nécessaire car, en cas de catastrophe, le temps de réaction est primordial. On pourrait imaginer de la situer à mi chemin entre le Nord et le Sud.

La réussite de cette démarche suppose cependant que la majorité des pays s'engagent à fournir une partie des moyens dont ils disposent à ceux qui en auraient besoin.

Il s'agit d'un projet acceptable par tous puisqu'il constitue une des « initiatives » figurant dans la déclaration commune de Paris. Il faut donc le pousser car sa mise en œuvre, même partielle, créera un climat de confiance et une dynamique favorable qui permettront d'envisager le lancement de projets plus délicats.

2. 22. La lutte contre le terrorisme

Il s'agit d'un sujet délicat car d'une part, il est difficile à cerner et que, d'autre part, il pose directement la question de la confiance entre les différents pays du nord et du Sud et donc des échanges d'information.

Cette lutte peut être partagée en mer par des attributions de zones distinctes aux différentes marines et des procédures d'échanges de renseignements. A terre, c'est en priorité la diffusion du renseignement qui devrait être développée. Dans les airs, l'extension au Sud des échanges actuels de données de situation pourrait être envisagé, permettant une maîtrise anticipée des actions de sûreté aérienne.

L'Otan, très présente au plan multilatéral, s'est attribuée une nouvelle mission de lutte contre le terrorisme en Méditerranée. Il convient en conséquence de coordonner les actions Otan/UE, afin d'éviter des duplications inutiles. A l'instar du dispositif Frontex, l'UE pourrait en particulier développer ses propres initiatives en matière de lutte contre le terrorisme.

Il reste que rien d'efficace ne se fera dans ce domaine sans une véritable coopération Nord-Sud, ce qui signifie un engagement politique concerté de l'ensemble des pays concernés. Là encore, l'idée d'une coopération renforcée ou structurée permanente semble la voie la plus réaliste pour démarrer le processus.

2.23. La question de l'immigration.

L'agence Frontex, créée en 2004 pour lutter contre l'immigration clandestine, pourrait voir son statut actuel évoluer. Les moyens alloués à Frontex ne cessent de croître et sont compris au Sud comme la détermination de l'UE à contrôler, voire à fermer ses frontières.

La proposition d'EURODEFENSE est en conséquence d'impliquer plus directement les pays du Sud dans Frontex pour renforcer le contrôle puis la gestion en commun de la question de l'immigration. Ceci reviendrait à éloigner la frontière de l'UE vers le sud mais présuppose que les pays du nord de l'Afrique se sentent concernés, comme les pays de l'UE, par l'immigration venant d'Afrique. Ce n'est manifestement pas encore le cas, alors que ce mouvement, qui ne peut que s'amplifier, mettra en cause la sécurité de l'Europe et du Bassin méditerranéen si rien n'est fait pour le maîtriser.

Cette question très délicate demande une approche politique plus concertée que celle qui prévaut actuellement en Europe et autour de la Méditerranée. Elle pose également de façon très brutale le problème du développement de l'économie africaine, problème qui n'a pas encore été abordé de façon sérieuse et réaliste par l'Europe.

2. 24. Mise sur pied d'activités communes de défense.

Face aux préventions manifestées par les pays du Sud à l'encontre des forces des pays du Nord, il convient de réfléchir au développement d'activités de défense communes, permettant de créer un climat de confiance, en particulier à travers des entraînements menés ensemble le plus souvent possible. Des exemples existent d'exercices communs terrestres, navals et aériens mais ils sont restés jusqu'ici plutôt élémentaires. Il convient de proposer des objectifs plus ambitieux, de nature interarmées, avec échanges d'officiers d'états-majors et peut-être, dans un deuxième temps, avec la mise en place d'un organe commun d'entraînement comprenant un centre dans un pays du Nord et un centre jumeau dans un pays du Sud.

Les intérêts des pays du Sud et du Nord convergent en effet cette question :

- Le besoin est commun car tous ont des exigences identiques de contrôle des espaces qu'ils partagent, même si les possibilités d'actions militaires combinées paraissent encore lointaines ;

- Il existe des besoins importants de formation et d'entraînement dans les pays du Sud comme dans ceux du Nord. Il y a dans ce cadre un intérêt commun à partager les zones d'entraînement compte tenu de leur diversité entre le nord de l'Europe et le sud de la Méditerranée (conditions climatiques, nature du terrain, espace aérien, espace maritime) ;

Quand les hommes se connaissent, il est ensuite bien plus facile de gérer les différents, de créer des relations de confiance et d'échanger. Il est en particulier totalement illusoire d'envisager des échanges d'informations tant qu'un climat de confiance ne se sera pas instauré entre les partenaires. L'entraînement en commun est une première étape sur cette voie.

2.25. Formation commune de défense et de sécurité

Cette proposition s'inscrit dans la logique de la précédente.

Un certain nombre de coopérations existent déjà dans le domaine de la formation de défense et de sécurité. Il s'agit de les étendre pour en faire bénéficier tous les pays du Bassin méditerranéen et de l'UE qui le souhaitent. Tous les niveaux de formation sont concernés : formation initiale, qualification professionnelle, stages de perfectionnement, écoles et instituts de formation supérieure.

Dans le même esprit, la création d'un Centre de formation des cadres de défense et de sécurité ouvert à tous les pays du bassin méditerranéen et de l'UE permettrait de répondre à un double besoin : celui d'une plus grande proximité entre professionnels et d'un échange de connaissances propices au développement de l'interopérabilité nécessaire au bon fonctionnement des coalitions multinationales.

2. 26. Les opérations multinationales communes

La participation sous la même bannière, onusienne ou européenne, d'hommes et de moyens militaires, venus du Nord et du Sud, a déjà été plusieurs fois pratiquée, au Cambodge, en Somalie, en Bosnie, au Kosovo, en Macédoine, au Zaïre.... Ces opérations conjointes ont été le plus souvent des succès. Il faut donc poursuivre dans cette voie d'autant que toutes les parties y sont favorables.

Le développement des activités d'entraînement commun, proposé précédemment, pourrait en particulier aboutir à une plus grande et plus fréquente implication des forces des pays du sud dans les opérations multinationales de maintien de la paix, notamment celles conduites par l'UE.

Outre qu'elle soulagerait les pays européens dont les effectifs ne cessent de se réduire, cette solution offrirait en outre l'avantage de disposer d'une diversité de forces répondant mieux, dans la plupart des cas, aux besoins du terrain.

Conclusion

Les propositions qui précèdent, relative principalement au domaine militaire et à celui de sécurité civile, pourraient être regroupées dans un protocole euro méditerranéen de sécurité et de défense visant à instaurer des mesures de confiance entre tous les pays impliqués dans le processus, c'est-à-dire l'ensemble des pays méditerranéens et des pays européens.

Le prolongement de cette démarche serait la mise en chantier d'une stratégie commune pour la Méditerranée.

Mais c'est bien l'instauration d'un climat de confiance entre les pays de l'UE et ceux de la Méditerranée qui reste la clé de voûte de l'entreprise. Dans cette perspective, on n'insistera jamais assez sur l'importance de la qualité de la relation entre les hommes, sur quoi finalement tout repose. Il faut les amener à regarder l'avenir ensemble.